



## Congés de sortie à mon locataire

Par **australie**, le **21/12/2008** à **23:33**

Je viens d'apprendre ( vendredi 19 décembre 2008) que la maison dont je suis propriétaire et que je loue depuis le 1 janvier 2001 va être préemptée par réseau ferré de france afin de pouvoir implanter la nouvelle ligne TGV. Cette acquisition par RFF va être rapide puisque les domaines vont venir évaluer la maison en janvier 2009 et que nous auront connaissance de l'estimation en février 2009 et signature au pls tard si prix accepté en mars pour une remise des clés en Aout 2009. Je dois donc notifier le congés de sortie à mon locataire le plus vite possible. je souhaite pour le négociation avec RFF que la maison soit libre afin de ne pas avoir à donner à mon locataire, une indemnité d'éviction. Comment dois-je procéder? que dois-je faire.